



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DE LA POLICE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service de protection de l'air

# Pollution aux Particules fines

## Début de l'épisode

# PM10

Vendredi 24 février 2012

La pollution aux particules fines actuelle se situe à un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Il est recommandé à la population et aux personnes sensibles de suivre les recommandations sanitaires ci-dessous.

### • Niveau de pollution mesuré hier, jeudi 23 février 2012

Lieu (station genevoise)	Concentration (moyenne journalière)	Lieu (station romande)	Concentration (moyenne journalière)
Ste-Clotilde	90 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nyon - VD	61 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Wilson	93 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Morges - VD	61 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Foron	73 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
Meyrin	61 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
Anières	54 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
Passeiry	65 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		

Valeur limite OPair: 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Seuil d'information: 75  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

### • Évolution probable pour les jours à venir

Compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques : inversion thermique et absence de vent, il est probable que les concentrations en particules fines mesurées se maintiendront en dessus du seuil d'information de 75  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

France : **Chambéry**  
70  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

### • France voisine : évolution

Vu les concentrations mesurées ce vendredi, la procédure d'information et de recommandations mise en place en France voisine sera probablement maintenue cette fin de semaine.

## LA POLLUTION AUX PM10 PEUT ENTRAÎNER DES INFLAMMATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes

### COMMENT RÉAGIR pour s'en protéger ?

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION :

- modérer les efforts physiques (augmente le volume d'air inhalé)
- éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX PERSONNES SENSIBLES \* :

- s'abstenir de tout effort physique intense
- rester vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, gorge, nez irrité)
- éviter d'aérer longuement le logement
- en cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin et aller le voir au moindre doute

\*Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles souffrant de déficience immunitaire ou de pathologie chroniques cardiaque ou respiratoire

## LA POLLUTION AUX PM10 N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire les nuisances

### COMMENT AGIR

pour limiter les émissions de particules fines ?

#### LORS DE DÉPLACEMENTS :

- utiliser les **transports en commun**
- pratiquer le **co-voiturage**
- privilégier les modes de déplacement non polluants (**marche, vélo, ...**) pour les trajets courts
- renoncer à l'utilisation de **voitures diesel** ne disposant pas de filtre à particules
- conduire selon la méthode **Eco-Drive®** (conduite souple, écologique et économique)

#### A LA MAISON :

- s'assurer que son **chauffage** ou sa **cheminée** sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler.
- renoncer aux feux de "confort" (cheminée, poêle) ainsi qu'à tout feu en plein air
- baisser la **température de son logement** de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C

EN SAVOIR PLUS : Service de protection de l'air : 079 248 64 26 / Info Service : 022 546 76 00

<http://www.ge.ch/air> : bulletin du jour, conseils pratiques

<http://www.atmo-rhonealpes.org> : information sur la pollution en France voisine